

Direction Dynamique de la Ville

Vie Associative

REF : DVARI2016003

Signataire : CS

Séance du Conseil Municipal du 04/05/2016

RAPPORTEUR : Mériem DERKAoui

OBJET : Installation d'une plaque commémorative en hommage aux femmes et hommes ayant subi la traite négrière et l'esclave.

EXPOSE :

Pour rendre hommage aux femmes et hommes victimes de la traite négrière et de l'esclavage, pour mener le travail de mémoire et d'Histoire au niveau local, national et international, il est proposé d'honorer la mémoire des esclaves en leur dédiant une plaque commémorative à l'entrée du square Aimé Césaire.

L'inauguration se déroulerait à l'occasion d'une cérémonie commémorative de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions le mardi 10 mai 2016. Cette date est choisie en référence à la date de discussion et d'adoption de la loi n°2201-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité.

Caractéristique du lieu dédié :



La plaque serait installée à l'entrée du square Aimé Césaire, côté berges du canal, près du panneau où figure le règlement du parc.

Explication du choix de la dénomination proposée pour la plaque

Une révolte à Saint-Domingue, riche colonie française, dans la nuit du 22 au 23 août 1791, aboutit à la proclamation, sur place, de l'abolition de l'esclavage en 1793, puis à l'adoption d'un décret d'émancipation (4 février 1794) par la Convention.

Napoléon Bonaparte (décret du 20 mai 1802) rétablit l'esclavage et réprime durement les contestations. Mais après un conflit où les armées de Napoléon sont battues, en 1802-1803, et après la capture et la mort du général Toussaint Louverture, l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom d'Haïti est proclamée le 1er janvier 1804. L'esclavage est cependant rétabli dans les autres colonies françaises.

La traite des humains, pourtant interdite dès 1807 par l'Angleterre, continue de faire des ravages tout au long du XIXe siècle. La traite illégale déporte encore 4 millions d'africains vers les Caraïbes, les Amériques et les îles de l'océan Indien.

Le gouvernement provisoire français arrivé au pouvoir lors des journées révolutionnaires de février 1848 proclame l'émancipation en Martinique (73 500 esclaves), en Guadeloupe (87 000 esclaves), en Guyane (12 500 esclaves), à La Réunion (62 000 esclaves) et au Sénégal (7.000 esclaves). L'émancipation est promulguée en Martinique le 23 mai 1848, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 août en Guyane et le 20 décembre à La Réunion.

Dans les années suivantes, le gouvernement français fait appel pour ses colonies des Caraïbes et de l'océan Indien à une main-d'œuvre recrutée sur contrats en Afrique, en Inde et en Chine.

Ces crimes ont été abolis mais il a fallu du temps pour finir avec l'Empire français et ses dominations et il faudra encore du temps pour en finir avec les méfaits de la colonisation.

L'émancipation et l'indépendance des peuples ont pris aussi du temps et notre pays oeuvre encore pour concevoir ses relations avec l'ensemble des pays sur une base d'égalité, de solidarité et de coopération éloignée des affres de la « françafrique ».

Aussi il semble important de porter témoignage sur ces abolitions de la traite et de l'esclavage, qualifiées de crimes contre l'humanité par notre Parlement le 21 mai 2001 par une loi dite loi Taubira. Le square qui porte le nom d' Aimé Césaire qui a écrit de belles et fortes pages sur l'esclavage est un lieu approprié pour cela.

Aujourd'hui la majorité municipale souhaite donner une dimension solennelle et durable à la commémoration de ces abolitions en apposant une plaque à l'entrée du square. Le texte sera le suivant :

« A la mémoire des victimes de la traite et de l'esclavage, crimes contre l'Humanité

**« L'heure de nous-mêmes a sonné »
Aimé Césaire**

Abolitions de l'esclavage :

1793 : Saint-Domingue (Haïti) . 1846 Mayotte . 27 avril 1848. France, colonies et possessions françaises . 22 mai 1848 : La Martinique . 27 mai 1848 : La Guadeloupe . 10 juin 1848 : Guyane . 20 décembre . 1848 : L'île de la Réunion

**Aubervilliers
10 mai 2016 »**

Conclusion

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la création et la pose de la plaque commémorative.
- d'acter les mots qui seront inscrits sur ladite plaque.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MAI 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 04 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, Mme PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme GRARE Laurence	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. CECCOTTI-RICCI Roland	Représenté par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. PLEE Eric	Représenté par :	M. RUER Marc
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. LE HYARIC Patrick
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme LE MOINE Sandrine	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme DUCATTEAU Sylvie
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Absents : M. ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Dynamique de la Ville

Vie Associative

REF : DVARI2016003

Signataire : CS

OBJET :Installation d'une plaque commémorative en hommage aux femmes et hommes ayant subi la traite négrière et l'esclave.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi n°2201-434 en date du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;

Considérant que la loi du 21 mai a été discutée et adoptée définitivement par le Parlement français le 10 mai 2001,

Considérant que la Commune souhaite rendre hommage aux femmes et hommes ayant subi la traite et l'esclavage ici indiqués et mener un travail de mémoire et d'histoire au niveau local, national et international,

Considérant que la Commune souhaite rendre hommage le 10 mai 2016, soit quinze ans après l'adoption de la loi du 21 mai 2001, en installant ladite plaque,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE la création et l'installation d'une plaque commémorative à l'entrée du square Aimé Césaire.

DIT que sur la plaque seront inscrits les mots suivants :

« A la mémoire des victimes de la traite et de l'esclavage, crimes contre l'Humanité »

**« L'heure de nous-mêmes a sonné »
Aimé Césaire**

Abolitions de l'esclavage :

1793 : Saint-Domingue (Haïti) . 1846 Mayotte . 27 avril 1848. France, colonies et possessions françaises . 22 mai 1848 : La Martinique . 27 mai 1848 : La Guadeloupe . 10 juin 1848 : Guyane . 20 décembre . 1848 : L'île de la Réunion.

Aubervilliers, 10 mai 2016

L'adjointe déléguée


Leila TILLI


Reçu en préfecture le : 09/05/2016

Publié le : 09/05/2016

Certifié exécutoire le : 09/05/2016

L'adjointe déléguée

Leila TILLI


